

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p>GT « Concertation sur le projet Cigéo » du 19 mai 2020</p> <p>Compte rendu de réunion</p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 19/05/2020</i>

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Jean-Claude DELALONDE.

I. Point d'échange sur l'élaboration du document de synthèse des premières réflexions du groupe de travail « Concertation sur le projet Cigéo »

Elisabeth BLATON rappelle que le document remis aux membres reprend les éléments de synthèse des travaux du groupe de travail et qu'il a été complété en prenant en compte les échanges au sein des deux sous-groupes qui se sont réunis le 7 mai dernier pour faire un premier retour d'expérience sur les concertations déjà menés sur des projets ou thématiques à caractère technique et pour identifier les thématiques qui soulèvent des controverses et qui mériteraient un éclaircissement via l'élaboration de fiches qui seraient mises à disposition du public dès le dépôt de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo.

Elisabeth BLATON présente le document. Les premiers paragraphes n'ont pas été modifiés depuis la précédente version. Le premier paragraphe est un rappel de l'objectif poursuivi par le Haut comité.

Sébastien FARIN suggère de modifier « *concertation post-débat public de 2013* » par « *concertation autour de Cigéo* », car le libellé actuel renvoie spécifiquement au débat de l'ANDRA.

Elisabeth BLATON note cette modification et poursuit la présentation du document. Il est précisé que le Haut comité n'a pas un rôle opérationnel, mais de facilitateur dans la mise en œuvre de la concertation.

Le deuxième paragraphe porte sur les recommandations du Haut comité. Les principes généraux qui les sous-tendent sont rappelés au début de ce paragraphe :

- Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du déploiement du projet, ce qui correspond à une forte demande du public exprimée au cours du débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) en 2019. S'inscrire dans les recommandations de la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 21 février 2020 consécutive au débat public sur le PNGMDR, qui prévoit de définir les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo et proposer éventuellement des temps d'échange supplémentaires avec le public.

- Prendre en compte les temps d'échanges avec le public déjà menés ou en cours.
- Prévoir une information et une participation du public aux échelles locale et nationale.
- Viser l'ensemble des publics en distinguant :
 - le public averti, à viser systématiquement autour des initiatives de la concertation (parties prenantes, commissions locales d'information et Comité local d'information et de suivi (CLIS) de Bure),
 - le grand public, dit « profane » qui est plus difficile à mobiliser, surtout sur la durée, en envisageant de faire appel à des personnes qui ont déjà été mobilisées dans les précédents panels de citoyens ou groupes miroir pour leur proposer de participer à de nouveaux panels,
 - les riverains du projet, qui pourraient être plus mobilisables par l'organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques, dont la publicité pourrait être relayée par les collectivités territoriales.
- Retenir des modalités d'information et de participation du public « efficaces », en fonction de chaque catégorie du public visée.

Benoît JAQUET estime qu'il n'est pas nécessaire de distinguer les publics, mais qu'il convient avant tout d'informer le grand public. Le public averti est en effet déjà présent dans les groupes de travail et les instances et cherchera l'information spontanément. En revanche, le grand public peut se distinguer en publics national et local. La concertation de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et le CLIS de Bure sont utiles pour ce dernier.

Roger SPAUTZ souligne que le débat sur Cigéo étant ancien, les jeunes et les étudiants n'ont pas le même niveau d'information que des générations plus âgées.

Sébastien FARIN considère qu'il est nécessaire de différencier les publics, car il existe une demande pour que les experts traitent un sujet avant qu'il « redescende » vers le grand public.

Jean-Paul LACOTE propose de distinguer le public individuel et le public associatif.

Christine NOIVILLE estime qu'il faut embrasser un large public, sans s'attarder sur les distinctions entre publics.

Marie-Line MEAUX observe que le public des seniors est aisément mobilisable, et souvent présent dans les réunions de concertation. En revanche, les jeunes, qui seront confrontés à Cigéo à l'avenir, sont plus difficiles à mobiliser.

Par ailleurs, compte tenu du sujet, le grand public pour se mobiliser aurait besoin de « passeurs » qui l'aident à décrypter le sujet. Ce n'est effectivement pas parce que le sujet est complexe techniquement qu'il n'est pas abordable par le grand public. Toutefois, des éclaircissements par des experts pourraient être nécessaires sur certains points pour mettre des livrables à disposition du grand public ultérieurement.

Christine NOIVILLE signale que le rôle des Commissions locales d'information (CLI) est détaillé dans ce document et entre dans cette logique.

Sur le dernier grand principe, **Sébastien FARIN** souhaite remplacer le terme « *efficaces* », qu'il juge imprécis, par « *adapté* ».

Benoît JAQUET propose « *qui favorise la mobilisation* ».

Elisabeth BLATON prend note de cette demande de modification.

Elle aborde le paragraphe relatif aux recommandations. Les recommandations portent sur trois points :

- Les supports d'information ;
- Les formes de participation ;
- Les thématiques et sujets à mettre au débat et à expliciter au public dans des documents supports.

Les supports d'information

Il serait intéressant de centraliser sur un site internet dédié l'ensemble des informations relatives aux temps d'échange et de débats sur le projet, ainsi que des éléments d'information sur les supports à date constituant une base de données mise à jour régulièrement, a minima aux jalons et/ou aux étapes structurantes du déploiement du projet, qui inclurait notamment des fiches de connaissances à date du projet et des fiches dressant un état objectif des points de vue pour/contre sur certains sujets techniques, sur le « modèle » de la « clarification des controverses techniques » du débat public relatif au PNGMDR. Il convient de définir qui serait en charge d'animer la plateforme et de créer et mettre en forme les fiches de connaissances.

Par ailleurs, le retour d'expérience montre qu'il est important qu'un document de référence soit réalisé préalablement à chaque concertation qui explique clairement au public les objectifs de la concertation qui sera lancée, les sujets à débattre, les conclusions et les suites en mettant en lumière les points ayant donné lieu à débat.

Des documents de sortie doivent par ailleurs rendre compte de la concertation, sous forme d'un bilan exposant les points de vue exprimés et les débats, et recueillir les attentes du public.

Les formes de participation

Le document dégagé des recommandations clés générales selon la catégorie de public qui est visée, mais celles-ci doivent désormais être approfondies avec des spécialistes de la concertation et des parties prenantes qui ont déjà mené des concertations sur le sujet ou sont en train d'en mener.

Il semble que le Haut comité arrive ici à la limite de sa mission sur les formes de concertation à définir.

Elisabeth BLATON informe les membres qu'il convient à ce stade de s'interroger sur le rôle du Haut comité et sur la manière dont il pourrait jouer un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre de la concertation.

Après réflexion, il pourrait être envisagé de confier le suivi des concertations à un comité regroupant les parties prenantes qui ont déjà été à l'origine de concertations. Ce comité suivrait la mise en œuvre des recommandations du Haut comité qui seraient émises et qui portent sur des orientations générales. Par ailleurs, il rendrait compte régulièrement au Haut comité des concertation et temps d'échanges avec le public qui ont eu lieu, des échanges à prévoir et de la manière dont les recommandations émises par le Haut comité sont mises en œuvre.

Christine NOIVILLE ajoute que le Haut comité se trouve dans une impasse à ce stade de ses travaux. La continuité de la participation et des échanges avec les parties prenantes et le public apparaît indispensable pendant l'instruction du projet et au-delà, en prenant acte des constats relatifs aux dialogues techniques et à la concertation post-débat public. Il faut également que les éléments de discussion soient lisibles par le grand public. Un tel comité de suivi pourrait signaler les lacunes qui nécessitent d'être comblées en la matière.

Le suivi de la concertation doit être correctement coordonné, et éclairé par une information support. Dans cette perspective, il faudra identifier les sujets importants et qui doivent impérativement être discutés. Ceux qui donnent lieu à des controverses scientifiques et techniques nécessitent une clarification des controverses.

Le Haut comité a deux possibilités d'action à ce stade : soit décider des personnalités qui rédigeront les fiches de connaissance et du type de participation (conférence ou panel de citoyens), soit déclarer que ces questions ne relèvent pas de son rôle. La meilleure solution serait alors, une fois les grandes recommandations formulées, de proposer un groupe de suivi comprenant quelques représentants du Haut comité et des représentants des organisateurs des concertations, pour que les organisations rendent compte de ce qu'elles font. Le comité de suivi s'interrogerait alors notamment sur la coordination et la lisibilité des concertations.

Roger SPAUTZ souligne que le comité de suivi devra être neutre et s'enquiert à ce titre de sa composition, tout en soulignant la nécessaire disponibilité de ses membres.

Audrey LEBEAU-LIVE estime que cette démarche présente l'intérêt d'assurer la continuité avec un groupe qui encourage le foisonnement d'initiatives et regarde et analyse ce qui se fait pour proposer des éléments pour compléter les dispositifs. Cela lui semble pertinent pour le Haut comité, qui doit effectivement savoir comment ses recommandations sont traduites. Le comité constituerait un organe pertinent de valorisation des différentes initiatives.

Toutefois, il ne s'agirait pas selon elle de « coordination », mais plutôt de « suivi ».

Elisabeth BLATON indique qu'il convient de veiller à ce qu'un tel comité de suivi pluraliste ne fasse pas doublon avec le groupe de travail « PNGMDR ». Ce comité s'intéresserait davantage à la participation du public. Bien entendu, des personnes pourraient participer aux deux groupes pour établir un lien entre leurs travaux.

Sébastien FARIN approuve l'idée d'un comité de suivi plutôt que de pilotage. Il est favorable à ce groupe de suivi, avec cependant l'enjeu d'une articulation permettant d'avoir une vision plus collective des démarches conduites et des résultats atteints par chacun.

Sur des échelles de temps plus longues, une instance de gouvernance sera probablement créée, dont il conviendra d'étudier l'articulation avec les autres groupes, afin de ne pas complexifier davantage le système.

Jean-Claude DELALONDE souligne la qualité du travail de synthèse qui a été réalisé. Il reprend en effet toutes les préoccupations des groupes et sous-groupes. Il souhaite cependant insister sur les éléments de gouvernance du Haut comité. Le Haut comité a créé le présent groupe de travail à la demande de l'ANDRA. Le document devrait davantage préciser les éléments relatifs à la gouvernance. La décision prise par l'ASN et le gouvernement exige en effet que le Haut comité signale à l'État les sujets qui doivent être éclaircis, et notamment les sujets de gouvernance. Il faut renforcer la gouvernance stratégique de la politique de gestion des déchets. L'État doit quant à lui préciser sa position sur ce qui est attendu du groupe de travail PMGMDR et sur sa gouvernance stratégique.

L'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) a exprimé une position sur le suivi permanent des déchets et matières radioactives et a exprimé le souhait dès 2006 de créer une commission de suivi. L'État estimait que le Haut comité pouvait répondre à cette question. Le bureau de l'ANCCLI se réunira dans l'après-midi ; il pourrait confirmer cette position, qui devra être connue du groupe de travail. Pour attirer le public le plus vaste, il faut parler de gouvernance et créer un tiers de confiance sur lequel le public pourra se reposer. Le Haut comité pourrait s'approprier cette démarche de continuum par la commission de suivi de la gestion des déchets et matières radioactives.

Elisabeth BLATON remarque que cet échange sur l'intérêt de constituer ou non un comité de suivi était important à ce stade avant de poursuivre la lecture du document proposé. Les recommandations proposées dans ce document seront en conséquence à adapter.

Benoît JAQUET estime qu'une structure permanente nationale pluraliste est intéressante. A ce titre, il avait précédemment suggéré que le Haut comité transforme un groupe de travail ponctuel en commission permanente. Un suivi des démarches mises en œuvre au niveau national et local est effectivement nécessaire.

Il faudra néanmoins que le Haut comité ait un rôle moteur pour réaliser la base de données qui a été mentionnée en matière de supports d'information.

Jean-Paul LACOTE observe que la mise en route de ces recommandations sera problématique. Le groupe de travail parvient effectivement à ses limites, notamment en matière de réalisation des recommandations. D'autres instances décisionnelles devraient demander que ce suivi soit réalisé. Il faut en effet définir les modalités, les responsabilités et les commanditaires.

Marie-Line MEAUX estime que le groupe de travail devrait distinguer d'une part ses recommandations destinées à bâtir un cadre de concertation et d'autre part les éléments relatifs à la tenue et au suivi de la concertation. Deux instances s'intéresseront aux modalités de construction de la concertation, que ce soit le cadre national de concertation ou la concertation sur Cigéo seulement. Dans la proposition de l'ANCCLI, le souhait ancien de commission pluraliste porte cependant sur l'ensemble des questions liées à la gestion des déchets et matières radioactives, et pas seulement sur Cigéo. Le travail du groupe pluraliste du PMGMDR portera sur le cadre général du PMGMDR et pas uniquement sur Cigéo. Elle souhaite donc distinguer la construction du cadre et le suivi de la concertation.

Par ailleurs, l'objet du Haut comité est la transparence, et donc le gage de crédibilité de l'information se rapportant au nucléaire : elle suggère la production d'un avis du Haut comité sur l'espérance de transparence du site d'information par exemple. Le Haut comité n'est pas opérateur de la concertation, mais doit se prononcer en amont sur la pertinence et la qualité des informations.

Christine NOIVILLE indique que le document proposé bâtit un cadre sur les éléments qui semblent souhaitables. Néanmoins, le groupe de travail semble être parvenu au bout de ses compétences, sauf dans le cadre d'un groupe de suivi qui s'assurerait que les grands éléments de ce cadre sont bien respectés.

Marie-Line MEAUX suggère de distinguer les recommandations qui seront formulées aux personnes qui seront chargées de définir les modalités de concertation sur Cigéo et celles qui s'adresseront aux responsables de la mise en œuvre et de la conduite de la concertation. En particulier, la mise en œuvre d'une plateforme d'informations actualisée régulièrement représente un énorme travail, que le Haut comité ne réalisera pas.

Elisabeth BLATON précise que ce document a été bâti en fonction des échanges généraux sur les modalités de la concertation qui ont eu lieu jusqu'à présent. Il faut savoir à qui on s'adresse et comment les recommandations seront mises en œuvre.

Yves LHEUREUX rappelle que la volonté d'assurer un continuum de l'information vers un public le plus large possible avec des outils adaptés fait l'objet d'un consensus. Il est intéressant d'envisager un comité de suivi pluraliste qui observera la manière dont chaque acteur assurera l'information. De nombreux acteurs travaillent cependant sur le sujet. Le Haut comité pourrait demander un regard extérieur qui étudie toutes ces initiatives pour les articuler, les élargir et intensifier. Aucun regard extérieur critique n'a effectivement jamais été posé sur l'ensemble des initiatives réalisées sur le projet Cigéo.

Sébastien FARIN observe que la commission existe probablement déjà au PNGMDR et insiste sur la nécessité d'une articulation avec les travaux du Haut comité.

Elisabeth BLATON précise que le comité de suivi est propre aux recommandations d'information et de participation du public, dont le PNGMDR ne s'occupe pas jusqu'à présent. Il s'agirait en effet d'un suivi de toutes les initiatives de participation avec le public, qui permet d'identifier des lacunes d'informations sur certains sujets. Il faudra donc bien cibler ses objectifs.

Christine NOIVILLE estime que les travaux du groupe de travail PNGMDR et du Haut comité ne se recoupent pas, dans la mesure où le présent groupe de travail ne s'intéresse qu'à Cigéo, alors que le PNGMDR est un groupe de travail essentiellement technique qui s'intéresse à l'ensemble de la gestion des matières et déchets radioactifs.

Sébastien FARIN suggère que les différents acteurs rendent compte de leurs actions au comité de suivi. Ce dernier pourrait être la continuité du présent groupe de travail.

Elisabeth BLATON constate que ce groupe de travail prendrait ainsi un virage après épuisement de ses premières missions sur des recommandations relatives aux modalités de participation du public, qu'il suivrait donc dans un second temps. La composition du comité de suivi serait quoi qu'il en soit proche de celle de ce groupe de travail.

Igor SGUARIO rappelle que le groupe de travail du PNGMDR n'est pas seulement technique, mais suit aussi la déclinaison des recommandations du PNGMDR sur la gestion des matières et déchets radioactifs. L'intersection avec les travaux d'un comité de suivi du Haut comité ne serait donc pas nulle. Il faudrait donc être attentif à l'articulation entre ces deux groupes et à la définition de leurs missions.

Elisabeth BLATON s'enquiert de l'évolution du groupe de travail PNGMDR.

Sylvie CHATY souligne que le groupe de travail est en cours de construction. Il évoluera en deux formations : une formation « orientations » présidée par une personnalité qualifiée indépendante qui accompagnera l'élaboration de la cinquième édition du plan et une formation « suivi ». Il est encore trop tôt pour se prononcer, mais tout reste envisageable en termes d'articulation. Sa composition sera élargie à la société civile, des élus locaux et des parlementaires.

Elisabeth BLATON remarque qu'une articulation entre l'éventuel comité de suivi de la concertation et de la participation du public sur Cigéo et le groupe de travail PNGMDR concernerait surtout la formation « orientations ».

Jean-Claude DELALONDE insiste sur la nécessité de s'assurer que les recommandations du groupe de travail soient compréhensibles et d'éviter que ces propositions soient considérées comme des superpositions de couches nouvelles ou déjà existantes.

Le gouvernement et l'ASN écrivent que le débat a fait ressortir *« les attentes relatives à un renforcement de la gouvernance stratégique de la politique de gestion des matières et déchets radioactifs, par la clarification des rôles des institutions qui s'y impliquent et par la mise en place d'un dispositif continu d'association du public à l'élaboration des décisions à prendre. »*

Toutefois, l'article 3 relatif à la gouvernance et la gestion des matières et déchets radioactifs, précise : *« il sera proposé d'élargir la composition de l'instance de gouvernance du PNGMDR aux élus de la nation à la société civile, aux représentants des collectivités territoriales, en complément de la participation des associations de protection de l'environnement. »*. Or, cette instance de gouvernance du PNGMDR est le groupe de travail PNGMDR, d'après les propos de Madame CHATY.

En outre, selon la suite de l'article, la composition de l'instance de gouvernance sera modifiée et elle sera placée sous l'autorité d'une personnalité extérieure, ce qui modifiera radicalement sa nature, alors qu'elle continuera cependant ses travaux sous l'autorité du ministère chargé de l'énergie et de l'ASN.

Le dernier paragraphe de l'article indique que *« dans le cadre de la mise en œuvre de la prochaine édition du PNGMDR, une communication régulière, accessible au grand public, sur l'évaluation du fonctionnement des filières de gestion de déchets sera recherchée. Elle visera à mettre à disposition du public des données factuelles et consolidées permettant d'éclairer les enjeux associés. »* Toutefois, les responsables de la mise en œuvre de cette communication ne sont pas désignés. Cette démarche revient en outre à informer le public, mais à ne jamais l'associer. Il convient de s'interroger sur les recommandations que doit faire le groupe de travail du Haut comité dans ce contexte de réorientation du groupe de travail du PNGMDR.

Christine NOIVILLE convient qu'il faut développer les paragraphes relatifs à la gouvernance, qui représente une question essentielle. La gouvernance s'entend au sens large du terme. Il convient de

savoir qui est expert et si l'expertise est indépendante. Toutefois, l'évolution du groupe de travail du PNGMDR et la mise en place d'un comité de suivi en évitant des chevauchements ne semblent pas devoir réorienter les recommandations du groupe de travail.

Elisabeth BLATON confirme que le document devra préciser l'articulation du comité de suivi avec les autres instances, notamment le groupe de travail PNGMDR.

Marie-Line MEAUX se réfère à l'article 8 de la décision du MTES et de l'ASN du 21 février 2020, qui indique que « *le PNGMDR définira [...] les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo.* ». Cela ne peut pas dégager l'ANDRA de ses responsabilités en matière de participation du public aux concertations qu'elle conduit. En outre, les étapes structurantes du développement partent de la décision autorisant la création. Le groupe de travail a donc toute légitimité pour émettre des recommandations sur la phase d'instruction avant décision de la Demande d'autorisation de création (DAC). Il faudrait également qu'il émette des recommandations pour la suite. Le plan national de gestion définirait alors les modalités suivant la décision de la DAC.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre le suivi de lisibilité et de compréhension du public avec un souci de coordination ou d'articulation qui réduirait la démarche à un seul processus. Les instances ont en effet chacune leur légitimité, qui ne doit pas être noyée dans une coordination excessive.

Christine NOIVILLE convient que le terme « coordination » est mal choisi et sera supprimé. Elle suggère d'écrire que le PNGMDR se charge de définir les modalités d'association du public au regard des recommandations du groupe de travail du Haut comité.

Marie-Line MEAUX en convient et insiste sur la notion d'échéances. Les recommandations doivent être émises suffisamment tôt pour que le PNGMDR puisse en tenir compte.

Christine NOIVILLE rappelle qu'il avait été décidé de rendre une note de synthèse des réflexions du groupe dès octobre pour que le PNGMDR puisse définir les modalités d'associations du public en les prenant en compte.

Elisabeth BLATON ajoute que le groupe de travail alimente la future réflexion du PNGMDR sur le sujet. L'objectif est une consultation sur le PNGMDR en fin d'année 2020 ou début 2021.

Sylvie CHATY confirme que la publication du prochain plan risque d'être décalée.

Audrey LEBEAU-LIVE estime que ces initiatives sont complémentaires. Néanmoins, le Haut comité pourrait créer un groupe de suivi qui pourrait être la prolongation du présent groupe de travail et le groupe de travail PNGMDR a pour objet de préparer un plan national de gestion, ce qui diffère de l'information sur les risques. De surcroît, il serait pertinent d'écrire que ces instances se répondent. Les recommandations du Haut comité pourraient en outre servir à l'ASN et au ministère, qui sont les maîtres d'ouvrage de ce plan. Le Haut comité est une instance pluraliste neutre destinée à informer sur les risques, et non à mettre en œuvre une démarche de concertation.

Benoît JAQUET souligne que le débat public porte sur le PNGMDR et non sur le stockage. Le groupe de travail « Concertation sur le projet Cigéo » porte en revanche uniquement que le projet de stockage.

Elisabeth BLATON annonce que le document sera revu à la lumière des échanges de ce jour. Des recommandations seront peut-être émises sur les formes de participation à mettre en œuvre, mais elles resteront très générales. Elles pourront être approfondies dans le cadre du comité de suivi, avec l'expertise de personnes extérieures plus spécialisées dans la concertation.

Questions et thématiques à discuter pendant les futures concertations

Les questions récurrentes posées par le public sont exposées dans le document. Il faudra hiérarchiser les thématiques à porter au débat des futures concertations. Les membres du groupe de travail sont invités à faire part de leurs propositions de hiérarchisation.

Certains sujets pourraient faire l'objet de fiches de clarification de controverses. Il faudra réfléchir également aux fiches de connaissances à mettre à disposition dès le dépôt de la DAC. Le sous-groupe n'a pas encore pu réfléchir sur ce point.

Elle invite les membres du groupe de travail à lui faire part de leurs observations par écrit à l'issue de la réunion. Une réunion du sous-groupe pourrait être organisée pour en débattre.

II. Modalités de poursuite des travaux du groupe de travail

Elisabeth BLATON indique qu'une note d'orientation du Haut comité pourrait être transmise aux garants dans le cadre de la concertation post-débat public du PNGMDR, que le ministère et l'ASN pourraient prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PNGMDR.

Le sous-groupe « Concertation sur le projet Cigéo » se réunira le 26 juin après-midi.

La prochaine plénière du Haut comité aura lieu le 16 juin matin et portera principalement sur la validation du projet de mandat par les membres du Haut comité.

Elle suggère de partager un document par e-mail et d'organiser rapidement une visioconférence.

Christine NOIVILLE propose qu'Elisabeth BLATON et elle-même rédigent une première note sur la nature du comité de suivi et son articulation avec les autres instances qui sera partagée avec les membres par e-mail. Cela permettra de progresser plus rapidement sur le document lors de la réunion du 26 juin.

Jean-Claude DELALONDE approuve ces modalités et indique qu'il enverra rapidement des compléments d'information sur la position de l'ANCCLI, dont sa position de 2006 sur la commission nationale pluraliste.

La séance est levée à 12 heures 05.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BASTIN Eric	IRSN
BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
CHATY Sylvie	DGEC/DE/SD4/4A
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – Pilote du groupe de travail
DUQUESNOY Thierry	CEA
FARIN Sébastien	ANDRA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MEAUX Marie-Line	Garant de la concertation post débat public 2013
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
PELLEGRINI Delphine	IRSN
QUENTEL Julie	ANDRA
SGUARIO Igor	ASN
SPAUTZ Roger	Greenpeace
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation post débat public 2013

Secrétariat du Haut comité :

BLATON Elisabeth	Secrétariat technique du HCTISN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique du HCTISN